

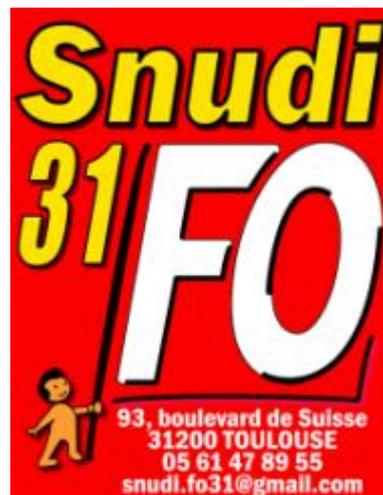
## Audience auprès du nouvel IA-DASEN du 28 mai 2020

Présents pour le SNUDI-FO 31 :

Pascale BALLEREAU, Magali BALZANO, Annick CAMALET et Daniel MASCARAS.

En préalable Mathieu SIEYE, le nouvel IA-DASEN s'est présenté.

FO : Vous avez évoqué une audience en présentiel, nous souhaitons effectivement fixer une date assez rapidement pour aborder les sujets que nous n'aurons pas pu aborder aujourd'hui.



### 1. Droit syndical :

FO : Lors de cette phase de déconfinement, nous voulons la garantie qu'il n'y aura aucune entrave pour les délégués syndicaux à aller dans les écoles et à réunir les collègues dans le respect des gestes barrières.

IA : Il ne m'appartient pas de limiter le droit syndical, sur le principe il n'y a pas de changement. A condition de respecter les gestes barrière et le fonctionnement des écoles, comme vous savez le faire. J'ai le plus grand respect pour le droit syndical.

### 2. Réouverture des écoles :

FO : Les établissements scolaires ont rouvert progressivement depuis le 11 mai, sans tests de dépistage systématique, sans masques FFP2 et en faisant appliquer localement un protocole sanitaire inapplicable.

L'école mise en place n'est pas l'école, c'est une école gérée par les municipalités, qui crée la confusion entre scolaire et périscolaire, sans groupe classe, sans tous les élèves, alternant présentiel et distanciel, sans programmes nationaux mais avec des projets éducatifs territoriaux, sans missions clairement définies, sans règles nationales.

Nous nous inquiétons des propos de M. Blanquer qui annonce que cette école sera "l'école de demain" et qui veut mettre en place le protocole 2S2C, ce qui va accentuer le désengagement de l'état au détriment du service public d'éducation.

L'école doit rester l'école, et il est urgent de rétablir des conditions de scolarité normale pour tous. Les collègues sont épuisés. Il a été dit que ceux qui sont en présentiel à temps plein ne doivent pas assurer le distanciel, mais la majorité des collègues souhaitent pouvoir faire les 2 pour suivre leurs élèves. Ils demandent donc à avoir un temps libéré pour assurer le distanciel pour leurs élèves, cela doit être pris en compte dans leurs ORS.

IA : Je connais votre position, je me permets d'acter des désaccords, le protocole sanitaire est applicable, cela a été démontré. Le protocole est contraint mais il est là pour protéger les personnels.

La scolarité normale pour tous est notre objectif à tous, y compris dans les plus hautes sphères. Il va y avoir des annonces dans les prochaines heures, qui permettront un retour au fonctionnement que l'on a connu. Je vois sur le terrain l'épuisement dont vous parlez, dû au contexte et à

l'investissement des collègues, parfois au-delà de leurs missions. Ce fonctionnement n'a pas vocation à se normaliser, c'est une réponse à une situation de crise. Les 2S2C c'est un dispositif qui permet de faire face à la situation de crise, je ne pense pas que ce soit un fonctionnement qui va perdurer. A titre personnel je ne le souhaite pas. Ça reste malgré tout l'école, les organisations pédagogiques permettent aux élèves d'être mieux dans l'école, même à 1m de leurs camarades et avec un enseignant qui porte un masque, que chez eux. Au vu des indicateurs nationaux comme départementaux, il me semble que l'on va vers un retour à la normale.

Concernant le présentiel et le distanciel, il avait été envisagé dans un premier temps de libérer le mercredi matin pour le distanciel, mais on a préféré rester sur les horaires d'ouverture des écoles, par respect pour les parents d'élèves, nous sommes bien conscients que c'est une contrainte qui met en difficulté les collègues, certains font plus que leurs ORS. Toutefois, il existe des organisations qui permettent de faire les 2 en respectant les ORS. A partir du moment où l'organisation proposée par l'équipe enseignante a été validée par l'IEN, je fais confiance.

FO : Pour les plus jeunes, et certains élèves à besoin particulier, il est parfois impossible de respecter le protocole sur une journée complète. Au dernier CHSCTA, il y a eu 150 remontées de RSST qui montrent que ça ne se passe pas si bien que ça. Les enseignants doivent choisir entre faire de la discipline toute la journée, ce qui crée un état de stress intense, ou ne pas respecter entièrement le protocole.

IA : On est sûr des inquiétudes qui sont passées, la reprise a eu lieu, le protocole est appliqué et les difficultés ont été levées. Les situations sont différentes d'un endroit à l'autre, elles sont à régler au cas par cas. Mais quelle aurait été l'alternative ? Ne pas rouvrir les écoles maternelles ou assouplir le protocole sanitaire ?

FO : Notre fédération a fait une autre proposition pendant des mois : tests de dépistage systématique et masques FFP2 auraient permis d'assurer la sécurité des collègues sans recourir à un tel protocole.

IA : Je ne suis pas spécialiste donc je vais rester prudent. C'est vrai, certains pays ont fait le choix de tester la population et ça marche. Dans notre pays, ça n'est pas le choix qui a été fait. Tous les protocoles sont élaborés au niveau national il ne m'appartient pas de les commenter mais de les faire appliquer. Quant aux masques, le protocole est très clair sur le type de masques à porter, sur la base de préconisations de médecins. Il n'y a pas de raison que je remette en question leur parole, je leur fais confiance.

FO : En cas de suspicion de cas COVID, quelles mesures de protection envisagez-vous ? Est-il prévu des tests systématiques ?

IA : Lorsqu'il y a un cas avéré (testé positif) dans un établissement, cela déclenche une enquête sous l'autorité de l'ARS. Pour les personnels territoriaux ce sont les médecins de l'ARS qui enquêtent, et pour les enseignants, les élèves et les parents ce sont les médecins de l'Education Nationale qui s'en chargent. Les enquêtes menées en parallèle permettent d'identifier les cas contact et les cas contact à risque. Les cas contact peuvent poursuivre leur travail et ne sont pas testés. Les cas contacts à risque sont placés en quatorzaine et sont testés. Même si le test est négatif les personnes restent en quatorzaine. Afin de désinfecter l'établissement il peut être fermé au moins un jour, ce qui permet également de rencontrer l'équipe et de répondre aux inquiétudes. S'il y a le personnel nécessaire pour rouvrir, la fermeture n'est pas prolongée.

FO : En cas de suspicion, les collègues sont inquiets et sont fondés à exercer leur droit de retrait.

IA : Non, le droit de retrait ne s'applique pas. C'est seulement en cas de danger grave et imminent. Je peux comprendre qu'il y ait des inquiétudes mais en cas de suspicion, on attend le résultat et il n'y a pas de fermeture. Pour l'instant tous les personnels testés sont négatifs.

FO : La 2ème phase du déconfinement est dans 4 jours et nous n'avons toujours pas d'information, il faut regarder la télévision pour en avoir c'est insupportable, comme c'est insupportable d'avoir ordres et contre-ordres. Nous vous alertons sur la situation d'épuisement des collègues qui sont à bout en particulier les directeurs, qui sont depuis le début sur tous les fronts.

IA : Nous sommes dans la même situation que vous, je pense que les annonces vont surtout concerner le second degré, mais peut-être que je me trompe. Comme vous, j'ai entendu ce qui a été dit par le ministre et le premier ministre et ça n'était pas forcément en accord. Sur la méthode, c'est notre démocratie qui veut ça, personne ne parle avant que le premier ministre ne se soit exprimé. C'est la gestion de crise qui veut ça, nous sommes tous dans la même situation, il faut attendre les annonces. Je me garde bien de juger.

FO : Les directeurs d'école se plaignent d'avoir des directives très tardives, pour la mise en place (réflexion et mise en œuvre) et la communication auprès des parents. Il y a aussi parfois des problèmes de communication avec les mairies, qui jouent un jeu politique. Les directeurs sont souvent mis en porte à faux.

IA : Nous sommes dans une situation historique et inédite qui évolue. Le confinement a été rapide et le déconfinement est prudent avec des décisions qui s'adaptent à l'évolution sanitaire fragile et mouvante. C'est la priorité. Il peut y avoir des erreurs de communication. Le contexte électoral crée une situation compliquée, et je mesure combien les enseignants ont pu, dans certaines communes, subir la pression. Mon rôle est de faire en sorte que l'école reste en dehors du débat politique. L'école ne peut pas être un sujet qui permet de récupérer, ou perdre des voix. Il faut rester neutre.

FO : Cette situation met en exergue la revendication du SNUDI-FO, qui refuse la territorialisation et l'ingérence accrue des mairies dans l'école. On voit que le maire a le pouvoir de décider des ouvertures, fermetures pour des raisons qui peuvent être autres que le protocole sanitaire. Pour le SNUDI-FO, il est important qu'en cette deuxième phase, les IEN continuent à soutenir les directeurs face aux mairies, qu'ils fassent preuve de souplesse.

IA : J'ai demandé aux IEN de la souplesse mais aussi de faire en sorte que l'on puisse accueillir de plus en plus d'élèves. Pour le bien-être des élèves et pour les familles. Là où c'est possible il faut augmenter les effectifs par groupe, il faut tendre vers 15 en élémentaire et 10 en maternelle, sans dépasser ces seuils.

### **3. Formation CAPPEI**

FO : Nous demandons que les collègues en formation CAPPEI et CAFIPEMF ne soient pas prolongés. Ils ont continué à travailler en distanciel la plupart du temps pendant le confinement. On nous a annoncé en CAPD, que la formation CAPPEI est passée à 11 semaines au lieu de 18 semaines, or c'est en contradiction avec les textes. Nous y sommes opposés.

IA : Nous n'avons pas latitude pour modifier les modalités de passation des épreuves concernant des examens nationaux. C'est le ministère qui décide.

Je vous lis la réponse qui m'a été faite par l'INSPE concernant la formation. La semaine de préparation de juin sera limitée à 1 ou 2 jours et sûrement en distanciel. Les sessions seront différentes l'an prochain : pour le premier groupe 5 semaines en octobre et 6 semaines en février, pour le second groupe 5 semaines en novembre et 6 en mars. Certains cours se feront en distanciel, c'est ce qui comblera les semaines manquantes.

FO : Concernant les départs en CAPPEI, qui s'apparentent à une opération de formation et non pas de mobilité ou d'avancement, nous sommes surpris de ne pas avoir été destinataires des documents de travail qui auraient pu éviter les erreurs.

IA : Très franchement nous avons accepté tous ceux qui se présentaient sauf avis contraire des IEN. Les IEN informeront les collègues qui ont eu un avis négatif.

#### **4. Communication avec la DPE**

FO (à propos d'un dossier CAPPEI) : C'est problématique d'attendre 1 mois pour obtenir une réponse, même si nous comprenons que vous soyez débordés. Ce n'est heureusement pas toujours le cas mais ce n'est pas possible sur le dossier évoqué.

Les services font de leur mieux, nous le savons mais nous souhaiterions que la communication soit simplifiée, qu'il y ait une ligne directe qui permette d'obtenir un retour rapide.

IA : La DSDEN fonctionne sur un mode fusionné avec le rectorat, ce qui est une particularité nationale. Monsieur le Recteur a souhaité qu'il y ait un secrétaire général de DSDEN qui s'occupera uniquement de la Haute-Garonne et qui sera sous mon autorité. Sur les questions administratives, ce sera votre interlocuteur privilégié. Les entretiens ont lieu la semaine prochaine, tous les candidats sont des SG expérimentés, la personne recrutée sera donc opérationnelle immédiatement. Pour le dialogue, notamment avec les organisations syndicales, ce sera une vraie plus-value.

#### **5. Demandes de temps partiels et disponibilités**

FO : En ce moment, les résultats des demandes de temps partiel arrivent et celles des disponibilités vont suivre. Vous l'avez dit, il y a un épuisement des collègues sur le terrain et nous vous demandons la plus grande bienveillance pour les collègues. Les collègues, qui sont parfois au bord de l'épuisement, ont besoin de ces temps partiels.

IA : Effectivement, beaucoup de collègues vont sortir de cette période dans un état d'épuisement et vont trouver grâce au temps partiel une solution passagère pour y faire face. Il y aura certainement plus de demandes cette année. Mais vous connaissez la problématique du temps partiel, il faut réussir à assurer la rentrée, entre les demandes de temps partiel de droit et sur autorisation. Celles sur autorisations dépendent des moyens restants pour la rentrée. Faire une demande de temps partiel ça n'est pas anodin. C'est pour un collègue un enjeu familial donc la réponse sur la forme est importante. Il faut que l'on soit vigilant sur la forme mais aussi sur le fond, même si j'ai besoin de ressources pour la rentrée, je serai attentif sur des situations particulières. Mais je ne peux pas décréter que toutes les demandes seront acceptées. Oui pour de la bienveillance, mais il faut être clair sur les critères.

#### **6. AESH**

**FO : Pour les AESH, si l'enfant notifié est absent doit-il venir ou peut-il rester en distanciel ?**

IA : Je dirai oui aujourd'hui mais peut être que je dirai non ce soir après les annonces. C'est la même chose pour les enseignants en garde d'enfants, ou les enfants prioritaires, il peut y avoir des changements. La deuxième étape du déconfinement va nécessiter que les choses soient très claires. Pour l'instant, je n'ai pas encore de réponses, j'espère que l'on va en avoir ce soir ou demain et que l'on pourra discuter sur cette base. Mon sentiment c'est qu'il faut arrêter d'accueillir de façon prioritaire les enfants de soignants puisque les hôpitaux sont revenus à un fonctionnement normal. Tous les enfants doivent pouvoir reprendre.

**FO : Si les AESH étaient obligés de venir dans les écoles alors qu'il n'y a pas l'enfant notifié, est ce que leurs missions évolueraient ?**

IA : Pas d'écrit, cela se règle au cas par cas. Si un AESH souhaite venir à l'école, on trouvera quelque chose à lui faire faire et sans toucher au statut, c'est un ajustement de quelques jours. Mais encore une fois il faut attendre les annonces.

